

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE GLOVELIER  
DU MARDI 08 FEVRIER 2022, A 20 H 00, A LA HALLE  
POLYVALENTE, SALLE 1, 1<sup>ER</sup> ETAGE**

**Ordre du jour :**

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. PV de l'assemblée bourgeoise du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
4. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 500'000.- destiné à l'acquisition du bâtiment de l'ancienne laiterie situé sur la parcelle n°1463 de Glovelier.
5. Statuer sur la donation d'un montant de CHF 10'000.- au syndicat chevalin du Haut de la vallée de la Sorne.
6. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 130'000.- destiné à la réfection du chemin de la Morée à Glovelier.
7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 10'000.- destiné à la réfection du chemin du Droit de Glovelier.
8. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 100'000.- pour la réfection du toit de la loge Charmeté.
9. Prendre connaissance et statuer sur la vente de la parcelle 1327 de 390 m2 au Crêt pour un montant de CHF 10'000.-.
10. Information sur le budget 2022.
11. Divers et imprévu.

**Bureau de l'assemblée :**

Président	:	M. Patrick Girard
Secrétaire	:	M. Raphaël Mérillat
Scrutateur	:	M. Benoît Girard
Nombre d'ayants droit présents	:	13
Convocation	:	Publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 3 du 27 janvier 2022 et envoi d'un tout ménage.

### **1. Salutations et souhaits de bienvenue.**

Il est 20h00 lorsque M. Pascal Crétin, responsable du dicastère Forêts, pâturages et affaires bourgeoises à la commune mixte de Haute-Sorne, ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les ayants-droit présents. Il remercie particulièrement M. Riat, délégué aux affaires communales ainsi que M. Bellè, administrateur financier de la commune mixte de Haute-Sorne pour leur présence.

### **2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.**

M. Crétin demande s'il y a une proposition de président pour cette assemblée, ce qui n'est pas le cas. Il propose donc M. Patrick Girard et la proposition est acceptée à l'unanimité. Le scrutateur de cette assemblée est M. Benoît Girard.

M. Girard demande si l'ordre du jour proposé est accepté par les membres. Il propose de mettre le point 10 en sixième point pour permettre à M. Bellè de terminer plus rapidement. Les ayants droit acceptent la modification de l'ordre du jour.

### **3. PV de l'assemblée bourgeoise du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

Le PV de la dernière assemblée bourgeoise du 1<sup>er</sup> juillet 2021 est accepté par les membres avec remerciements à son auteur.

### **4. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 500'000.- destiné à l'acquisition du bâtiment de l'ancienne laiterie situé sur la parcelle n°1463 de Glovelier.**

M. Crétin informe que Monsieur Riat est là pour que tout se passe bien au niveau de la procédure. M. Girard explique que la raison principale de l'achat de la laiterie est de maintenir un bâtiment pour les commerces. Il rappelle les informations sur les dimensions du bâtiment ainsi que de la parcelle. L'estimation de 2018 donnait une valeur vénale du bâtiment à CHF 780'000.-. M. Girard explique que le fond du bâtiment est constitué de caves et de places de stockage. Il informe qu'il y a un magasin et la laiterie au rez-de-chaussée. A l'étage, il y a un appartement avec 5 chambres. M. Girard souligne que le chauffage date de 1998 et qu'il est entretenu. Il est encore aux normes et il n'y a pas de modification à faire. Il souligne que la rénovation ne souhaite pas être faite par la bourgeoisie avant la retraite de la commerçante au rez.

M. Crétin rappelle que ce point passera au Conseil communal et qu'il y a une nécessité de passer ce point au Conseil général sous forme de message dû au fait que cela dépasse la capacité financière du Conseil communal.

M. Bellè explique que le recours à l'emprunt est de CHF 370'000.- La bourgeoisie pourrait avoir la possibilité de l'acheter et possède les fonds pour cela. Il y aura une charge de CHF 123'000.- qui resterait après coup. Il y aurait des produits de location annuels de CHF 18'000.- par an et une charge financière de CHF 9'130.-

M. Girard demande s'il y a des questions ? Mme Mahon demande ce qu'il advient de la société de laiterie et du solde ? M. Girard explique que le solde revient aux membres qui sont au nombre de 7. M. Pascal Crétin informe que les membres ne pourront pas voter sur cet achat.

M. Girard explique que la société a arrêté parce qu'il n'avait plus assez de lait à produire. Il informe également que le chauffage doit encore être bon pour 5 années. Mme Mahon demande si l'estimation a été faite récemment ? M. Girard informe que la valeur vénale est de CHF 780'000.- et a été faite en 2018.

M. Mahon explique que les producteurs ont arrêté par rapport au fait qu'il n'y avait plus la possibilité de produire le lait. M. Mahon souligne que le but était de garder ce bâtiment au village.

Mme Mahon demande si le terrain est verdoyant. Il y a une bande d'herbe. M. Girard explique que le but était de garder les commerces. Mme Mahon demande si les locataires vont rester ou s'ils partent ? Les locataires restent selon M. Patrick Girard. M. Benoît Girard souligne qu'il y aurait une période de 5 ans pour analyser les rénovations de ce bâtiment.

M. Benoît Girard pense qu'il pourrait y avoir des projets qui pourront être étudiés pour faire une belle réfection.

Le prix de vente est des CHF 450'000.- sans les frais de notaire. M Riat informe que les membres de la société de laiterie ne peuvent pas voter ainsi que les parents du 1er degré.

7 ayants droit se récusent avant le vote. Il en reste 6 dans l'assemblée. M. Créatin procède au vote et c'est à l'unanimité que le préavis est accordé.

M. Mérillat informe qu'un message sera élaboré pour le Conseil général de ce printemps.

#### **5. Statuer sur la donation d'un montant de CHF 10'000.- au syndicat chevalin du Haut de la vallée de la Sorne.**

M. Girard lit la demande du syndicat chevalin qui stipule que celui-ci a eu l'occasion d'acheter une grande tente avec 16 boxes pour loger les étalons lors de l'événement.

Il souligne que cela a été avancé par une entreprise de la place. M. Mahon souligne que le syndicat a dû prendre ces boxes dans le but d'améliorer la manifestation. La tente a été achetée avec les boxes, car cela était une nécessité. Les boxes seront toujours mis par la suite lors de la manifestation. Les marchés couverts sont également organisés là-dessous. Normalement, une structure en dur devrait être montée à cet endroit. Le but est de pérenniser la place du syndicat chevalin au niveau de cet événement.

Mme Mahon demande s'il y a de la concurrence pour cela ? M. Mahon informe que oui mais la place s'y prête toujours bien à Glovelier. M. Girard explique que la commission bourgeoise a déjà aidé sous forme de don d'autres associations mais jamais le syndicat chevalin du Haut de la Vallée de la Sorne.

M. Mahon ajoute que, depuis cette année, une convention a été faite avec la commune qui recevra également les comptes et un rapport chaque année.

Il n'y a plus de questions et 7 ayants droit se récusent et quittent la salle. Il reste 6 ayants droit à l'assemblée et M. Créatin procède au vote. Suite au vote, tous les ayants droit restant acceptent ce don. M. Créatin remercie M. Riat pour sa participation et le libère. M. Mahon explique qu'une demande d'avis de droit est en cours à la bourgeoisie et demande à M. Riat s'il est normal que la commune facture plus de CHF 30'000.- pour des tâches administratives à la bourgeoisie. M. Riat informe qu'il doit être possible d'en parler avec la commune. M. Bellè souligne que cela vient du comité de fusion qui stipulait que les bourgeoisies avaient besoin d'un poste à 100% estimé à CHF 100'000.- et divisé par les 4 bourgeoisies. M. Riat informe que c'est plus compliqué de parler de défusion que de discuter sur ce point avec la commune.

#### **6. Information sur le budget 2022.**

M. Bellè présente le budget 2022 (cf annexe). Il explique les principes de la tenue des comptes, les principes et structures de la comptabilité, la délimitation du patrimoine administratif (PA) et patrimoine financier.

Il présente les différentes sections du budget 2022.

Un document complet est disponible sur le site internet de la commune.

M. Bellè cède la parole à M. Mérillat qui explique les rôles et les capacités financières de chaque organe.

**7. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 130'000.- destiné à la réfection du chemin de la Morée à Glovelier.**

M. Girard informe que la commune a demandé à refaire le chemin à 1 est à 1. Une offre a été demandée pour qu'il soit en dur ou en stabilisé. M. Mahon explique qu'il avait été demandé de faire ce chemin comme il faut pour qu'il dur plus longtemps. Il pense qu'il faut les faire en groises. M. Jean-Charles Renaud pense que cela n'est pas une solution de rehausser le chemin. Il pense qu'il serait possible de faire comme une gorge et qu'il faudrait le faire en avril afin de ne pas avoir de problème dû aux grosses pluies. M. Girard pense qu'il faut le refaire même si cela prend du temps, il y a des coins qui doivent être rechargés rapidement. Le but est de refaire le premier bout.

M. Giard explique que le préavis est sous réserve d'un écoulement. Il est demandé de le recharger déjà un minimum.

M. Girard procède au vote et 10 ayants droit acceptent contre 1 refus et 2 abstentions.

**8. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 10'000.- destiné à la réfection du chemin du Droit de Glovelier.**

Un bout du droit a été refait. Il s'agit de l'autre bout. Le but est de le faire en groise.

Suite au vote, 10 ayants droit acceptent de ce crédit contre 1 refus et 2 abstentions.

**9. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 100'000.- pour la réfection du toit de la loge Charmeté.**

M. Girard explique que le toit est très instable. Les offres n'ont pas été demandées jusqu'à maintenant. Il y a eu une comparaison avec la Morée au niveau des coûts estimés. Les devis seront demandés après coup. La commission juge nécessaire ces travaux.

Il n'y a pas de question et, suite au vote, les ayants droit acceptent la réfection du toit par 12 voix pour et 1 abstention.

**10. Prendre connaissance et statuer sur la vente de la parcelle 1327 de 390 m2 au Crêt pour un montant de CHF 10'000.-.**

M. Girard explique que le mur est compris dans la vente. Le prix est de 25, 64 frs/m2 et les frais de notaire sont à charge de l'acheteur. L'exécution de la vente sera faite par la commune qui suivra au niveau administratif le dossier.

1 ayant droit se récuse pour ce vote.

M. Girard procède au vote. Suite au vote, c'est à l'unanimité que le point est validé par les ayants droit.

**11. Divers et imprévu.**

Il est demandé de mettre à jour le site avec la commission bourgeoise de Glovelier. M. Mérillat prend note et fera le changement.

Mme Mahon revient sur le point des moloks et informe que d'autres communes ont des problèmes avec cette gestion et qu'un retour en arrière est envisagé. Elle demande pourquoi il n'y a pas de moloks prévus près du parking de la zone industriel ? M. Girard explique que le projet de parking est un projet privé, raison pour laquelle le terrain n'a pas été retenu pour des moloks. Mme Mahon soulève que la halle polyvalente de Glovelier est un carrefour très fréquenté où tout le monde pourrait mettre des déchets. M. Mahon explique que cela devait rester sur l'axe de la route cantonale.

Concernant l'avis de droit : Il y a une question quant à l'avancement du dossier ? M. Crétin informe que c'est en cours et que l'assemblée bourgeoise aura bientôt des informations quant à ce point.

Mme Mahon souligne que la décoration de Noël à Courfaivre était intéressante et il pourrait y avoir une animation dans le village de Glovelier. M. Girard informe que la commission étudiera cette idée. Il rappelle qu'un concours d'idées sera lancé et sera dans le prochain journal de Haute-Sorne.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président**, non sans avoir remercié préalablement les personnes présentes, ainsi que les intervenants, et leur avoir souhaité un bon retour dans leur foyer, lève l'assemblée. Il est 21h45.

Au nom de l'Assemblée

Le président :

Patrick Girard

Le Chancelier :

Raphaël Mérillat